



## 14ème législature

<b>Question N° : 36165</b>	De <b>M. Denis Jacquat</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > famille	<b>Tête d'analyse</b> > conjoints survivants	<b>Analyse</b> > revendications.
Question publiée au JO le : <b>27/08/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications exprimées par la Fédération des associations de conjoints survivants et parents d'orphelins (FAVEC). Concernant la prise en compte du veuvage précoce dans la politique familiale française, la FAVEC demande que les mots veuves, veuf, veuve, parents d'orphelins doivent être clairement écrits et que les orphelins soient comptabilisés dans le recensement de la population. En outre, elle souhaite que des dispositions soient prises pour sensibiliser l'école et les encadrants associatifs culturels et sportifs à la situation des orphelins. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.